



## AVIS DE CONTRÔLE DES TRAVAUX AUTORISÉS

À compléter et à renvoyer au minimum 10 jours ouvrables avant le début des travaux, puis au fur et à mesure de l'avancement du chantier, à [st@essertines-sur-rolle.ch](mailto:st@essertines-sur-rolle.ch) et [rolle@mc-sa.ch](mailto:rolle@mc-sa.ch).

### Informations générales :

- Réf. Communale / n° CAMAC
- Propriétaire
- Adresse / n° parcelle
- Description de l'ouvrage
- Date du permis de construire


### Direction des travaux :

- Entreprise
- Responsable, Nom et Prénom
- Téléphone
- Adresse mail


### Entreprise :

- Entreprise
- Responsable, Nom et Prénom
- Téléphone
- Adresse mail


### Travaux à annoncer :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Implantation (géomètre) / Gabarits                        | <input type="checkbox"/> Coffrage dalle RDC (altitude)                  |
| <input type="checkbox"/> Désamiantage  | <input type="checkbox"/> Murs dernier étage (hauteur sablière / façade) |
| <input type="checkbox"/> Échafaudages  | <input type="checkbox"/> Toiture (hauteurs chéneaux et faîte)           |
| <input type="checkbox"/> Installations de chantier (grue, clôtures, parking, etc.) | <input type="checkbox"/> Isolation périphérique (avant finitions)       |
| <input type="checkbox"/> Raccordements EU/EC                                       | <input type="checkbox"/> Fenêtres                                       |
| <input type="checkbox"/> Aménagements extérieurs - Terrassement                    | <input type="checkbox"/> Aménagements extérieurs - Plantations          |

Début des travaux :

Fin des travaux :

Remarques :

Cet avis d'ouverture de chantier et de contrôle des travaux autorisés ne dispense pas le propriétaire ou son mandataire d'obtenir les autorisations en matière de police des constructions (matériaux et teintes, permis de fouille, etc.) et d'occupation du domaine public communal.

Seuls les travaux dûment spécifiés dans la demande de permis de construire et qui ont été autorisés par la Municipalité, peuvent être exécutés. Toute modification du projet autorisé doit être soumise au préalable à la Municipalité, laquelle déterminera la procédure adéquate.

Lieu et date :

Nom, Prénom, signature et timbre du requérant :